



Centre hospitalier de la Dracénie

Je cherche un(e) Cadre de Santé de Nuit

Route de Montferrat
83007 Draguignan

04 94 60 50 10

Recrutement.drh@ch-draguignan.fr

Conditions d'exercices

- Quotité : Temps plein
32h30 / 21h-7h
(Référentiel de gestion du temps de travail 2014)
- Durée de l'affectation : 3 ans minimum
- Gardes et Astreintes :
-Ne participe pas aux gardes et astreintes des Cadres de Santé de l'établissement
-La gestion du pool de nuit est assurée par le Cadre de Santé de l'USMP (lors des absences liées aux CA) ou bed manager (lors des repos)

Pré requis

- Diplôme d'État Infirmier
- Diplôme d'État de Cadre de Santé
- Encadrement service de soins souhaité ou période de faisant fonction de Cadre de Santé validée

Activité générale :

- ⇒ Assurer la permanence des soins par la gestion des plannings du personnel des unités de soins non autonomes et pool de nuit
- ⇒ Répondre aux problématiques du site et à leur prise en charge par une activité de veille, de garde et d'alerte si nécessaire
- ⇒ Le cadre de santé de nuit est chargé d'encadrer l'ensemble des équipes soignantes de nuit et de les accompagner dans toutes les situations le nécessitant
- ⇒ Il est garant de l'application des procédures administratives et soignantes dans le cadre de la réglementation

Activités Spécifiques du Poste :

- ⇒ Déplacement chaque nuit dans les unités de soins sur l'ensemble de l'établissement
- ⇒ Mise en place, suivi de la qualité et de la sécurité des soins et activités paramédicales
- ⇒ Gestion des moyens et des ressources : techniques, humaines, informationnelles
- ⇒ Encadrement et animation de l'équipe(s)
- ⇒ Gestion et développement des compétences du personnel
- ⇒ Elaboration, mise en œuvre, suivi et gestion de projets spécifiques au domaine d'activité
- ⇒ Accueil et intégration des nouveaux personnels de nuit
- ⇒ Accueil et suivi de l'encadrement des étudiants des instituts de formation para médicale et des nouveaux recrutés
- ⇒ Planification des activités et des moyens et reporting au cadre de pôle et à la Direction des soins
- ⇒ Promotion des réalisations / des projets spécifiques à son domaine d'activité
- ⇒ Participation aux réunions institutionnelles des cadres de santé et aux réunions de l'encadrement de pôle médecine-urgences au moins une fois par trimestre
- ⇒ Veille professionnelle spécifique à son domaine d'activité
- ⇒ Élaboration et rédaction de rapports d'activité
- ⇒ Il peut être chargé de missions transversales

